

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

=====

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133  
Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

=====

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

**Journal du mois de novembre 1767**

-----

**Du dimanche 1<sup>er</sup>.**

D'aujourd'hui seulement l'hôpital commence à courir pour le compte du Roi.

L'arrivée du bateau *l'Heureux* venant de Rodrigue [Rodrigues], chargé de deux mille tortues de terre, et de 30 tortues de mer ; si on ne les met pas dans un lieu plus convenable, elles périront comme ont fait celles du dernier voyage. Le commandant de Rodrigue me marque qu'il sera en état de faire un envoi plus considérable à la fin de l'année ; cet objet est fort important pour la subsistance de l'hôpital. Je voudrai que M. Poivre s'en occupât plus particulièrement ; mais quel moyen de lui parler d'une chose qui le regarde tout seul. J'ai bien de la peine à traiter avec lui celles qui nous regardent tous deux.

Nous avons raisonné sur la possibilité de percer la montagne de l'Enfoncement du port, pour y faire passer la Rivière de Moka et venir abreuver la ville. On prétend que le Sr Berthon connaît l'objet et a projet pour cela. Nous avons résolu de le faire venir demain pour l'entendre raisonner sur cette matière.

Les montagnes ont signalé à l'entrée de la nuit par des feux, un navire à deux mâts ; cela pourrait bien être *l'Etoile du matin* parti avant *le Vigilant*, et qui doit avoir relâché à Riojaneiro selon le rapport du capitaine du *Vigilant*, ou quelque navire venant de Foulepointe.

En faisant ma ronde à onze heures du soir, j'ai entendu des coups de canon à la mer, et j'ai fait partir une chaloupe, crainte que le navire signalé n'ait besoin de secours.

-----

**Du lundi 2.**

Le Sr Le Berthon s'est présenté, et a dit qu'il n'avait jamais eu de projet pour percer la montagne, et faire venir au port la Rivière de Moka, que ce serait un ouvrage digne des Romains ; mais qu'il croyait qu'il y avait une source d'eau pure au pied de la montagne, qu'il l'irait visiter dans la journée, et qu'on pourrait en faire l'analyse.

Le soir il a porté trois bouteilles d'eau différemment étiquetées. Il prétend que la source qu'il croit la bonne, donnera trois pouces d'eau dans le temps de l'année le plus sec.

Deux soldats de la Légion ont eu querelle avec un habitant ; il y avait de l'eau de vie sur jeu, il y a eu des coups de douille de baïonnette. Là-dessus plainte à la police. J'ai dit au procureur général de les faire écrouer en son nom et j'ai défendu à la Légion de porter des baïonnettes hors du service.

A 4 heures, le bateau *l'Etoile du matin* a mouillé à l'entrée du port, le capitaine a mis à terre, m'a porté des plaintes amères contre le Sr Donat son second.

Il m'a déclaré qu'en partant de Riojaneiro, deux pirogues chargées de 7 Noirs, l'avaient joint à son bord criant miséricorde, à la veille d'être submergés, et qu'il les avait reçus, dont il m'a remis procès-verbal.

J'estime que cela peut passer pour un enlèvement de Noirs dans l'opinion de la nation qui perd, et qu'il faut renvoyer ces Noirs dans les établissements portugais à la première occasion qui se présentera, car il faut observer la plus grande bonne foi avec les nations étrangères, et cette manœuvre du Sr Dschevery [Etcheverry] ne me paraît pas claire.

C'est une chose fort extraordinaire que ce petit bateau ait navigué plus sûrement que de plus gros vaisseaux ne l'ont fait, et qu'il ne nous apporte point un seul malade ; cela prouve qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter à ce que disent les experts, car il n'y a pas eu à Lorient un officier de la marine de la Compagnie des Indes, qui n'ait dit que ce bateau ne doublerait jamais le cap de Bonne-espérance.

-----

**Du mardi 3.**

Le procureur général est venu me communiquer une lettre du Sr Janson, habitant de Flacq, en liasse N° . Cet homme a six de ses Noirs fugitifs, il prétend avoir rencontré en les cherchant, un attroupement de cent Noirs marrons armés ; je doute fort de la fidélité du rapport ; mais je ferai partir ce soir un détachement de 30 hommes, tant de la Légion que des Noirs de détachement, pour se transporter au lieu indiqué et suivre les pistes s'il y en a. Si l'avis est faux c'est un homme qui aura voulu qu'on lui envoya du secours pour chercher ses propres Noirs, et qui par intérêt aura donné une fausse alerte. Si cela est vérifié il sera puni.

Je me suis informé de la mésintelligence qui a régné dans l'état-major de *l'Etoile du matin*, et j'ai été convaincu que le Sr Dschevery avait au moins autant de tort que le Sr Donat, c'est un homme grossier capable de mauvais procédés et de dureté dans le discours ; il paraît que dans les torts que le Sr Donat peut avoir avec lui, il a été violemment provoqué : cela n'a pas empêché que je n'aie envoyé le Sr Donat en prison au Fort Blanc pour le maintien de la subordination ; mais j'en dirai mon sentiment à M. Dschevery en particulier ; cependant quoique je sois persuadé que le Sr Donat n'a que le second tort je ne lui remettrai pas sa commission de lieutenant de frégate, et j'attendrai les ordres du Ministre à cet égard, toujours pour le maintien de la subordination, plus nécessaire ici qu'ailleurs, quoique dans le fond je sois persuadé que le Sr Donat vaut mieux que son capitaine.

J'ai été visiter l'hôpital avec le commissaire qui en est chargé, je l'ai trouvé assez bien disposé, et il paraît qu'on y a observé toutes les précautions économique, peut-être même les a-t-on poussés trop loin. J'ai averti M. Chevreau que les tortues périssaient dans le lieu où on les tenait faute d'eau et d'ombrage, il en est convenu, et je lui ai indiqué le lieu où elles seraient bien.

-----

**Du mercredi 4.**

Le Conseil supérieur s'est assemblé et je n'ai pas pu y assister. J'ai remis à M. Poivre et au procureur général, l'ordonnance sur la création des Troupes nationales pour être enregistrée s'il jugeait cette forme nécessaire : j'ai appris à l'issue du Conseil qu'elle avait été fort épiloguée par M. Poivre lui-même, qui a dit à plusieurs reprises, que ce qui se pratiquait dans les îles de l'Amérique, ne devait pas faire loi pour ici, et que cela mettrait le feu dans toute la colonie. Cependant jusqu'à présent la création des Troupes nationales a un tel succès dans tous les esprits que j'avoue que je ne m'y attendais pas. Le Conseil a jugé que cette ordonnance n'exigeait pas enregistrement.

J'ai fait appeler le Sr Bourdier médecin du Roi, et je l'ai chargé de faire l'analyse des eaux qui m'ont été portées par le Sr Le Berthon, provenant des sources des montagnes de l'Enfoncement du port, entre lesquelles eaux celle de la source la plus haute paraît pure au goût ; et l'on m'a dit que lorsque M. de La Bourdonnais en envoyait chercher, les Noirs employés à cela, la prenaient à la source basse, ce qui a pu l'induire en erreur.

-----

**Du jeudi 5.**

M. Poivre m'a communiqué par un billet en liasse N° qu'il allait faire partir le both *l'Heureux* pour aller chercher du blé à Bourbon ; je suis étonné qu'il ne m'ait pas parlé de la destination qu'il fait de *l'Etoile du matin* pour le même objet, le capitaine m'ayant rendu compte qu'il avait ordre de gréer son bâtiment pour cela.

M. Poivre m'a envoyé communiquer une lettre de M. de Maissin sur quelque objet relatif à l'entreprise qu'il a faite sur les bœufs de traite, à la fin de laquelle est une plainte sur le braconnage. J'ai mandé les hommes qu'il a dénoncés pour arrêter cette destruction de gibier ; c'est un inconvénient auquel il ne sera bien remédié que lorsque les commandants de quartier seront en fonction, et cela ne peut être qu'après le départ des vaisseaux.

Cette lettre contient encore qu'il y a cent cordes de bois prêtes et M. Poivre m'a fait dire qu'il enverrait pour les enlever, le bateau qu'il devait envoyer chez le Sr Le Normand : je comprends que M. de Maissin a ravi cette entreprise de M. Le Normand. Cela n'est honnête ni de sa part ni de celle de M. Poivre, car le Sr Le Normand est un homme aussi laborieux que malheureux : j'aperçois que M. Poivre favorise beaucoup M. de Maissin déjà riche par les faveurs antérieures qu'il a eues dans cette colonie ; tout cela pourrait bien tendre à anéantir la pêche de la tortue, ressource par moi proposée, dans un temps où M. Poivre ne voulait pas en trouver pour la subsistance de l'hôpital : ces doutes seront éclaircis par l'événement ; M. de Maissin est trop lié avec M. Hermans.

M. le procureur général m'a rapporté l'ordonnance de création des Troupes nationales ; il m'a fait observer sur les articles 27 et 28, prétendant que ces visites pourraient être faites avec indécence : je lui ai répondu que l'ordonnance était faite sur un modèle donné, exécutée depuis longtemps aux îles de l'Amérique, que je pourrais à ce que tout se fit dans l'ordre et dans la règle ; mais qu'à cet égard le Conseil pourrait écrire une lettre au Ministre en remontrance, et que le ministre mettrait à cette ordonnance la modification qui lui paraîtrait la plus convenable ; il m'a dit que l'ordonnance n'avait pas été enregistrée, parce que cela n'avait pas paru nécessaire, mais qu'il me priait d'en faire remettre une copie au greffe pour y avoir recours en cas de besoin, sur quoi point de difficulté.

Le Sr Dupont ci-devant chirurgien major de l'hôpital de la Compagnie, est venu me demander la permission de porter plainte au Conseil contre le Sr Chevreau, commissaire de la marine chargé des hôpitaux, disant que le Sr Chevreau avait dit devant le Sr D'ayot, et quelqu'autres personnes, qu'il avait enlevé furtivement des magasins de la Compagnie des médicaments destinés à l'approvisionnement des hôpitaux, et que cela attaquant sa réputation, il en demandait une réparation authentique, à quoi j'ai répondu qu'il ne fallait pas croire de tels rapports, qu'un commissaire du Roi faisant fonction de sa charge, réprimait les abus quand il en rencontrait sans tenir des discours.

J'aurais défendu au Sr Dupont de faire aucune plainte au Conseil sur cela, si je n'avais observé que le Sr Dupont est particulièrement protégé de M. Poivre, parce qu'il l'est de M. Hermans et de M. Denis, et qu'il ne peut pas être venu me demander cette permission, sans avoir été préalablement autorisé par M. Poivre lui-même. Il faut éviter de se trouver en contradiction ; en conséquence je me suis interdit la permission et la défense, et me suis sauvé par des généralités.

-----  
**Du vendredi 6.**

Le chirurgien major m'a rendu compte qu'on avait porté à l'hôpital un soldat blessé d'un coup de baïonnette.

On dit que M. de Cossigny qui est ici un citoyen honnête, fils de l'ingénieur autrefois employé dans cette colonie, a d'excellentes notes sur le Bengale, où il vient de faire tout récemment un voyage : je les lui demanderai pour les comparer à d'autres que j'ai déjà sur cette partie.

M. Dubreuil est venu ce matin me dire qu'il ne lui était pas possible de me donner les plans et devis des fortifications projetées par mon mémoire sur la défense de cette colonie, pour les envoyer par le navire de la Compagnie *le Massiac*, parce qu'il était accablé par le courant du service en menues réparations urgentes et indispensables ; que les travaux de la boulangerie, de la pharmacie et de l'intendance, en employant toute la main-d'œuvre, prenaient encore tout son temps ; que cela allait au point qu'il était obligé de suspendre le travail des casernes, quelque pressant qu'il fut ; à l'impossible nul n'est tenu ; je ne romprai pas toute harmonie pour ramener à mon objet particulier des travaux qui doivent se partager entre tous les besoins du service.

M. Dubreuil m'a encore parlé de l'estimation des travaux projetés, qui devant être faite par aperçu, pour être envoyée au Ministre par un mémoire raisonné ; il m'a dit qu'il n'avait pas encore pu convenir avec M. Poivre sur la forme de cet aperçu, que M. Poivre exigeait que les journées des Noirs du Roi, fussent portées sur les états, au prix qu'elles coûteraient dans la colonie, si ces Noirs étaient

loués au Roi par les particuliers ; il a dit qu'il avait plusieurs fois expliqué sa pensée à M. Poivre sur cette estimation supposée, qui ne remplissait pas l'objet, et que ce serait en imposer au Ministre, que de faire une telle appréciation, puisqu'en effet les Noirs du Roi ne lui coûtaient que leur nourriture et leur entretien, et que c'était là leur véritable appréciation.

M. Fournier est entré pendant cette conversation, et a été du même avis, qui est aussi le mien.

M. Dubreuil a ajouté qu'il avait été chez M. Poivre pour raisonner avec lui sur cette matière, et que n'ayant pas pu pénétrer jusqu'à lui, à cause de ses occupations, le Sr Challan avec qui il avait conféré, lui avait dit de laisser les journées en blanc sur ses états, puisqu'il n'était pas à cet égard de l'avis de M. Poivre.

Ou je vois trouble, ou cela tend à effrayer le Ministre par une fausse supputation des dépenses qui les rendrait monstrueuses.

-----  
**Du samedi 7.**

N'ayant eu aucune communication avec M. Poivre depuis la dernière lettre que je lui ai écrite au sujet du Réduit, car le jour qu'il me donna à souper avec M. de Bellecombe, nous ne nous vîmes qu'à table ou en compagnie ; il était nécessaire de savoir si définitivement il n'était point déterminé à ne point écrire de lettres communes ; pour cet effet je lui ai écrit un billet à 7 heures pour lui demander à quelle heure je pourrais avoir l'honneur de le voir dans la journée ; il m'a fait répondre qu'il allait passer chez moi dans le moment, et en effet il est venu l'instant après.

Je lui ai remis une note de lettre commune à écrire au Ministre sur lesquelles il ne peut pas y avoir de contradiction entre nous ; savoir sur les ordonnances de Police rendues, et sur celles qui nous restent à rendre sur les dépenses imprévues dans l'Etat du Roi, et devenues indispensables à notre arrivée, ainsi que sur celles portées sur ces états qui se sont trouvées insuffisantes pour leur objet ; une sur l'approvisionnement général de la colonie ; une sur les travaux et sur les ouvriers de toute espèce qu'il faut demander, sur quoi il faut consulter M. Dubreuil ; une sur le refus que le Sr Maingard a fait de la place de capitaine du port, et sur la nomination que nous avons fait du Sonerven [*sic*] ; une sur l'établissement des forges.

Je lui ai parlé du motif du détachement du trois de ce mois, et de la lettre qui avait été écrite au procureur général, sur les prétendus Noirs marrons, attroupés sur la Rivière Seiche, à l'endroit appelé *le Trou* dont il est fait mention à l'article dudit jour : je lui ai communiqué que j'en ferais partir un autre ce soir pour se rendre au même lieu, et dissiper cet attroupement qui se fait tous les dimanches des Noirs des habitations des environs ; il a approuvé tout cela. Je lui ai parlé aussi de la consommation des vivres inévitable que ces détachements occasionnaient, qu'il fallait avoir soin de réduire au moins possible ; et nous sommes convenus de la nécessité indispensable d'un double emploi dans ces occasions pour les Noirs de détachement. Quant aux soldats de la Légion il ne doit jamais y avoir de double emploi ; la Légion entière fut-elle employée au-dehors, ne doit jamais toucher de vivres que selon son état de revue. La seule dépense d'augmentation pour ces courses nécessaires, est la ration d'eau de vie que le Roi donne, et qu'il n'est pas possible de supprimer. Sur tout cela nous avons été de même avis.

Je lui ai parlé ensuite de la désunion qui régnait dans l'état-major de *l'Etoile du matin*, dont il est fait mention à l'article du 3 novembre de ce journal, et je lui ai dit que je n'avais mis le Sr Donat en prison, que pour maintenir la subordination, que je voyais d'ailleurs qu'il y avait autant de tort de la part du capitaine, que de celle du lieutenant. Nous sommes convenus de désarmer le Sr Donat, et que je rendrai compte au Ministre de ce qui s'était passé à ce sujet, de la manière dont nous l'apercevions tous les deux, et que cependant nous ne donnerions pas au Sr Donat la Commission de lieutenant de frégate pour la Campagne qui nous a été adressée ; Nous sommes convenus aussi de désarmer le Sr Canaple, qui sans s'être porté à une rupture avec le capitaine, en est entièrement mécontent, et demande de ne plus naviguer avec lui. Ce bateau partira incessamment pour aller chercher du blé à l'île de Bourbon.

J'ai parlé des récoltes qu'on dit être bonnes ; M. Desforges par sa lettre du 27 septembre dernier, annonce deux millions de blé de Bourbon, l'Isle de France en promet au moins huit cents milliers. M. Poivre croit que malgré cela, il faut que le Roi envoie des vivres avec les troupes qu'il fera passer ;

cela n'est pas mon opinion, et je la lui ai expliquée ; mais faute de greniers pour entretenir ce blé en bon état, il est à craindre qu'il n'en périsse une grande quantité ; et là-dessus je lui ai proposé de louer une maison dans la ville dont on ferait enlever les cloisons et qui nous servirait de grenier jusqu'à ce que le Roi en ait fait bâtir ; c'est un objet très important et très nécessaire ; mais je ne comprends pas d'où viennent les difficultés que M. Poivre trouve à en louer en attendant, car de son aveu le blé périt dans les magasins que la Compagnie nous a livrés, parce qu'ils n'ont jamais été entretenus, et qu'ils sont pleins d'insectes dévorants, et jamais la Compagnie n'a eu ici que pour trois mois d'approvisionnement ; voilà la source de la disette continue où cette colonie est réduite, sans cela, comment pourrait-elle manquer avec ce que Bourbon peut lui fournir.

A l'égard des Noirs désertés à Riojaneiro et embarqués sur *l'Etoile du matin* ; nous sommes convenus que n'ayant point d'occasion pour Riojaneiro, nous les embarquerions sur le 1<sup>er</sup> vaisseau qui irait à Mozambique, pour les rendre à la Nation portugaise ce qui est de droit, alors il sera aisé au gouverneur de Mozambique de les renvoyer à Riojaneiro.

Nous estimons que ce procédé peut nous fournir l'occasion de lier cette colonie avec Mozambique pour ouvrir des branches de commerce utiles.

Je n'ai jamais vu M. Poivre plus doux, plus honnête, plus liant ; il a dit oui à toutes mes propositions ; si sa conduite en effet répondait à ces apparences, le Roi serait ici on ne peut pas mieux : il s'est beaucoup plaint des difficultés en tout genre qu'il éprouvait de la part de M. Gonet dans le courant du service ; je crois qu'en effet il lui donne de la tablature. Il m'a appris que toutes les fois qu'il partait un détachement, il avait toutes les peines du monde à faire délivrer les vivres et que hier nommément, les Srs de Séligny et Gourlier partant par mon ordre, pour aller prendre les sondes, reconnaître les récifs, et relever les distances au vent du port, avaient eu toutes les peines du monde à recevoir leurs vivres, ainsi que ceux des Noirs qui armaient leurs bateaux et leurs pirogues ; il a ri de ces contrariétés qui partent de la tête de M. Gonet, qui cependant paraissent l'impatienter beaucoup.

M. le procureur général est venu me prévenir du coup de baïonnette reçu hier par un soldat, et qu'il fallait le faire ouïr ; je lui ai répondu que je ne croyais pas cela nécessaire, que cela pouvait être un accident, et qu'au pis aller, c'était un combat de soldats à soldat que dans ces occasions les juges des lieux étaient dans l'usage de fermer les yeux lorsque les circonstances ne les obligeaient pas de procéder ; que si cela devenait trop fréquent, c'était à l'empire de la discipline à en arrêter le cours, et que dans le fond il n'y avait peut-être pas tant de mal que des soldats de recrue se familiarisent un peu à verser quelques gouttes de sang. Il m'a répondu en souriant qu'il ne pouvait pas se dispenser de faire quelques démarches parce qu'il y avait dénonciation, et là-dessus il m'a montré un billet de M. Poivre, écrit de la main d'un secrétaire, ne parlant que d'un homme blessé entré hier au soir à l'hôpital. Et au bas du billet est de la main de M. Poivre, *on dit qu'il y en a deux* et signé.

M. l'Intendant en veut à cette pauvre Légion ; mais il aurait dû me parler de cela dans la conversation que nous avons eue ce matin ensemble : cette marche de M. Poivre dans plusieurs occasions où il provoque procédure contre les soldats de la Légion, tend à persuader au Ministre que cette troupe vit ici sans police et sans discipline ; voilà la calomnie qui commence à monter sa tête. Que ne fera-telle pas dans les écrits ténébreux du Conseil qui la dirige ? On aura pourtant de la peine à persuader à M. le Duc de Praslin qu'une troupe sous mes ordres vit dans la licence ; j'ai fait mes preuves en ce genre, et l'ordre qui règne dans la Légion ne les dément pas car j'ai la satisfaction de voir l'étonnement qu'elle produit dans tous les esprits, tant du côté de l'instruction, que du côté de la bonne police.

N'ayant pas vu M. Chevreau hier dans la journée, je l'ai fait prier de se donner la peine de passer chez moi et je l'ai averti de ce qui m'a été dit avant-hier par le Sr Dupont. Il m'a répondu que dans ce qu'il avait dit au Sr Dayot, il n'avait fait que le devoir de sa charge, qu'il en avait rendu compte à M. Poivre, lequel lui avait répondu que sur les représentations du Bureau de Commerce, il lui avait permis de se faire une petite pharmacie à part pour les besoins imprévus.

Je lui ai dit de voir M. Poivre au sujet de la plainte que le Sr Dupont prétendait porter contre lui au Conseil, et de lui faire entendre que les officiers de l'administration, n'étant pas justiciables au Conseil dans les fonctions de leur charge. Il m'a paru fort attaché à la bonne administration de l'hôpital, M. Poivre doit être content ; mais par qui le Sr Dupont a-t-il été autorisé à venir me demander la permission de faire assigner M. Chevreau au Conseil, en réparation d'une calomnie prétendue sur un fait de l'hôpital ? Cela s'éclaircira sans doute, j'observe seulement qu'étant convenu que jusqu'à

nouvel ordre, la Compagnie enverrait ses malades à l'hôpital du Roi, il est étonnant que M. Poivre ait permis au Bureau de Commerce de se faire un approvisionnement de remèdes pour des besoins à venir et incertains, tandis que l'hôpital du Roi en manque pour le courant.

J'ai appris que les tortues avaient été changées de lieu, il n'en périra pas 30 ou 40 par jour comme auparavant.

---

### **Du dimanche 8.**

M. Fournier est venu me communiquer une partie du travail que je lui ai demandé relatif à l'augmentation du corps d'artillerie, pour suffire au projet de défense que je lui ai communiqué, et sur lequel jusqu'à présent je n'ai trouvé aucune objection, ni de la part de l'ingénieur en chef, ni de la part du commandant de l'artillerie, et ce dernier est un homme de guerre.

Il m'a parlé du moulin à poudre qu'il est nécessaire de mettre en activité au-plutôt, sur quoi je le presse depuis quelques temps ; Il m'a répété ce qu'il m'a déjà dit plusieurs fois, qu'il n'y avait dans la colonie, que le Sr Le Berthon capable de veiller avec intelligence à cette manufacture, à la place du Sr Senneville qui jouissait des appointements sans faire de fonction et sans avoir les connaissances nécessaires ; que depuis que je le pressais sur l'activité à donner à ce moulin, il avait plusieurs fois représenté à M. Poivre la nécessité indispensable d'y employer le Sr Le Berthon seul capable de rétablir les mouvements qui avaient besoin de réparation, et que hier pour se mettre en règle, il avait écrit à ce sujet à M. Poivre, lequel ne lui avait pas répondu et s'était contenté de lui faire indiquer par le porteur de sa lettre, une conférence pour le soir. Que dans cette conférence M. Poivre lui avait dit, que cet objet n'était pas si pressant, qu'il avait entendu dire quelque chose contre le Sr Le Berthon, et qu'il lui demandait huit jours pour prendre là-dessus des informations plus sûres.

M. Poivre témoigne trop clairement en toutes occasions, que tout ce qui a rapport à la défense l'intéresse peu : cependant les intérêts de la chose publique ne peuvent pas être divisés, ils doivent marcher parallèlement indépendamment de toute personnalité, soit qu'ils regardent le Gouverneur général ou l'Intendant.

J'ai ordonné à M. Fournier de demander à M. Poivre, une solution sur cela d'ici à trois jours, après quoi je prendrai un parti, car il ne faut pas que la colonie se trouve sans poudre, et qu'en attendant le peu de salpêtre que nous avons, périsse.

---

### **Du lundi 9.**

J'ai travaillé à mes dépêches.

---

### **Du mardi 10.**

J'ai fait prier le Sr Bourdier médecin du Roi de me venir parler, car j'étais étonné qu'il ne m'eut pas encore rendu compte de l'analyse des eaux provenant des montagnes de l'Enfoncement du port. Il m'a dit qu'une bouteille d'eau ne suffisait pas pour faire ses épreuves ; qu'il en fallait une assez grande quantité pour la faire bouillir et la réduire, et que pour cet effet il se transporterait lui-même aux sources : il m'a promis que dans le cours de la semaine, cette épreuve serait faite d'une manière sûre.

J'ai envoyé chercher le Sr Cailleau garde-magasin, à qui j'ai demandé compte de la manutention des grains ; il m'a dit comme M. Poivre qu'ils périssaient dans les magasins que la Compagnie avait cédés au Roi, et je l'ai chargé de requérir M. l'Intendant pour louer une ou deux maisons dans la ville, pour servir de grenier à mettre les subsistances en sûreté, sans quoi les insectes nous auraient bientôt réduit à la famine, quoique nous ayons de la récolte qu'on fait actuellement plus du double en sus de la consommation actuelle. M. Cailleau est de cet avis, et m'a dit qu'il en avait parlé à M. Poivre : c'est ainsi qu'il faut provoquer le bien du service indirectement ; mais par cette voie il ne se fait jamais qu'à demi, et par la force il ne se ferait peut-être point du tout ; cependant si M. Poivre ne mettait pas ordre à cela, je ne laisserais certainement pas périr les subsistances, et je ferais louer des magasins d'autorité.

---

### **Du mercredi 11.**

La corvette du Roi *le Vigilant* arrive de Bourbon. M. de Trémigon a mis 7 jours à se rendre ici, son premier voyage a été plus prompt, mais cela dépend des vents ; Cette navigation s'est toujours fort perfectionnée, car il n'y a pas longtemps qu'on s'élevait jusqu'aux 30 degrés, à présent on vient vent debout en louvoyant.

J'avais demandé à M. de Crémont, un état des grains que l'île de Bourbon serait en état de nous fournir cette année ; par sa réponse il m'envoie à celui qu'il adresse à M. Poivre. Cela me gêne car M. Poivre me le donnera de mauvaise grâce.

A 4 heures du soir j'ai demandé copie de cet état, M. Poivre me l'a envoyé sans la signer ; il s'en faut de quatre cent milliers de blé qu'il ne soit conforme à ce que m'a marqué M. Desforges par sa lettre du 27 septembre, où trouver la vérité et la certitude ?

J'apprends que les bruits qu'on fait courir ici sur la rétrocession prochaine de ces îles à la Compagnie des Indes, se répandent en même temps à l'île de Bourbon. Ils partent des employés du Bureau de Commerce dans cette île. Cela devait être ainsi. Mais on marque à M. de Montvert que M. Teste, vicaire apostolique les accrédite de tout son pouvoir ; cela ne doit point m'étonner, M. Teste est l'ami particulier de M. Poivre, il sera entré dans ses vues avec d'autant plus de facilité, qu'accoutumé à avoir un grand crédit dans le gouvernement de cette île, il est naturel qu'il cherche à le conserver.

Messieurs de St Lazare sont ici plus circonspects, plus éloignés des affaires, plus dans leur état ; leur conduite les fait aimer et estimer de tout le monde.

-----

**Du jeudi 12.**

A 7 heures du matin M. Poivre est entré chez moi avec l'air de la plus grande confiance. Il m'a d'abord communiqué la disposition à faire des différents bâtiments du Roi qui sont rentrés dans le port. Voilà la première fois qu'il communique avec moi sur ces objets.

Il m'a ensuite fait prendre lecture d'une lettre que lui écrit le Bureau de Commerce de Bourbon, pour l'engager à prendre dix-huit cents milliers de maïs qu'il a en magasin ; ce maïs n'est pas de bonne qualité, et cette quantité nous chargerait. M. Poivre est d'avis de n'en prendre que six cents milliers, que M. de Crémont lui marque être de bonne espèce, et de laisser les autres douze cents milliers pour le compte de la Compagnie. Je ne crois pas que nous puissions manquer de cette espèce de grain, je suis assez de l'avis de M. Poivre en cela, je m'en suis rapporté à lui pour prendre le parti qui lui paraîtra le meilleur.

Je lui ai répété qu'il était nécessaire de louer des magasins, que nos approvisionnements périraient faute de pouvoir remuer nos grains, cela me paraît fort instant, et M. Cailleau qui connaît bien cette manutention, en convient. M. Poivre n'a pas répondu sur cela, sans doute qu'il y pensera.

Je lui ai parlé des états d'approvisionnement, à demander pour les besoins des habitants, il m'a dit qu'on les dressait ; mais je lui ai fait observer qu'il y avait grande espérance qu'ils seraient mal remplis par la Compagnie des Indes, parce qu'elle a un double intérêt à ne pas fournir. 1° les marchandises qu'elle envoie dans ces îles, sont payées comptant en Europe, pour être converties ici en billets de caisse, lesquels sans cela seraient convertis en contrats à 4%, opération qui ne lui coûte pas un sol de capital. 2° le grand intérêt de la Compagnie est d'envoyer des fonds dans l'Inde, tous ceux qu'elle emploie à nous approvisionner, se trouvant de moins dans sa caisse pour remplir cet objet capital, duquel dépend sa restauration. En pareil cas, le ministre aura beau donner des ordres ils seront éludés, car l'administration de la Compagnie des Indes ne se piquera pas d'honneur, pour bien remplir un engagement qu'elle a pris témérairement, au préjudice du plus grand intérêt de la Compagnie même. M. Poivre convient de tout cela. J'avais une troisième raison que je n'ai pas dite à M. Poivre, c'est qu'en n'approvisionnant pas ces colonies, elles doivent languir nécessairement, malgré tout ce que pourront faire les administrateurs pour le Roi, parce que l'habitant ne trouvant pas protection sous le gouvernement nouveau, regrettera ses anciens maîtres, et que tout cela tend à opérer la rétrocession qu'on espère. Je ne sais pas trop le parti qu'il y aurait à prendre. Ces colonies sont trop pauvres pour que le commerce de France puisse se charger de les approvisionner, je n'aperçois pas les retours que les vaisseaux d'Europe pourraient faire ; mais en supposant que le commerce d'Asie continue d'être fait exclusivement par la Compagnie des Indes, le Roi ne pourrait-il pas se charger de l'approvisionnement de ces deux îles. Tant que la Compagnie en sera chargée, il sera bien difficile de

soustraire l'habitant à l'arbitraire de ses agents. Tout le monde en gémit ici, je l'ai dit à M. Poivre qui en est convenu, et nous avons arrêté qu'à l'arrivée du premier navire, nous arrêterions toute la cargaison, et qu'elle serait distribuée sur le champ entre tous les quartiers.

Dans la discussion des difficultés dont je viens de parler, M. Poivre est toujours sans avis.

M. Dubreuil a la goutte, nous nous rendrons chez lui dans la journée pour conférer sur les états de dépense relatifs aux fortifications projetées.

Dans cette conversation les grands objets n'ont point été traités ; c'est pendant que nous rendons compte au Ministre, que M. Poivre devrait mettre dans nos conférences, cette doctrine dont il m'a fait le tableau dans sa lettre du 3 octobre ; mais ou elle n'est pas dans sa tête, ou il la garde pour lui seul, car il est encore à me fournir une seule idée en fait d'administration.

Voilà pourtant deux fois que M. Poivre se rapproche sans en être sollicité, c'est une couleur qu'il veut mettre à la chose, car ce qu'il m'a dit dans cette conversation, ne valait pas la peine de sortir si matin.

Après avoir recherché, provoqué, sollicité la communication entre lui et moi, je me suis aperçu qu'en me mettant ainsi en avant avec lui, je favorisais l'impression que ces mêmes avances firent à Lorient, où l'on disait assez hautement que je lui faisais la cour, et que c'était à lui que je devais la place que j'allais occuper. J'ai pris le parti d'être plus circonspect, plus mesuré, plus sobre dans cette recherche, après avoir calculé qu'elle ne me menait à rien pour le bien du service du Roi.

Immédiatement après dîner nous nous sommes transportés, M. Poivre et moi, chez M. Dubreuil, accompagnés de M. Fournier et de M. de Montvert, où nous avons raisonné sur les moyens économiques d'exécuter les travaux nécessaires et indispensables, lesquels ne peuvent pas se faire à force d'argent, mais à force de bras. Ces moyens consistent à un certain nombre d'ouvriers qui seront engagés en France, et envoyés dans cette colonie pour le compte du Roi, et dont l'entretien doit être porté par la partie du génie ; et en un certain nombre de Noirs à traiter à Mozambique et à Madagascar, pour être portés en augmentation sur les travaux du Roi ; ce nombre ne sera complet que lorsque le Roi aura ici trois mille Noirs appliqués aux travaux de terre ou à ceux du port. Ces travaux seront poussés à mesure que cette somme de main-d'œuvre se complétera.

J'ai remarqué que M. Poivre opine pour donner la préférence à la traite de Mozambique sur celle de Foulepointe, et qu'il met une sorte d'art à faire entrer cet avis dans nos conversations. C'est une chose à laquelle je mettrai opposition quand il en sera question. 1° parce que les voyages de Foulepointe se font dans six semaines, et qu'il faut cinq mois pour ceux de Mozambique. 2° parce que les Noirs se vendent quatre fois plus cher à Mozambique qu'à Madagascar ; ces quatre fois plus cher n'est pas une manière de parler, cela est exact. 3° parce qu'on ne peut pas y traiter sans piastres, et qu'on est rançonné par le gouverneur portugais. 4° parce que la traite de Foulepointe est gâtée et qu'il ne faut pas perdre un moment pour la rétablir par le besoin que nous en avons.

Cette traite ne peut se rétablir qu'en la prenant exclusivement pour le Roi, et par l'interdiction absolue des piastres, impossible à faire observer quand les vaisseaux particuliers y aborderont.

J'observe que M. Poivre ne parle de la préférence à donner à Mozambique, que depuis que j'ai opiné fortement pour l'exclusion dans les postes où la traite du Roi serait établie : M. Poivre voudrait ménager Foulepointe pour les vaisseaux de la Compagnie ; ce soin ne nous regarde pas, elle peut les envoyer à la côte de l'Est, ainsi que tous les autres vaisseaux particuliers ; et si la traite y est si avantageuse, pourquoi la Compagnie ne la ferait-elle pas ? Maintenant que je connais bien cet objet, mon opinion sera ferme dans l'occasion, et je prendrai sur moi tant qu'on l'exigera.

M. Dubreuil retenu dans son lit par la goutte, travaille pourtant à ses estimations par approximation, mais il n'est point en état d'envoyer par le navire *le Massiac* les plans et devis des ouvrages nécessaires, le Ministre ne les recevra que par les vaisseaux qui suivront. Il y a ici trop d'ouvrage, il faut deux ingénieurs de plus, sans compter celui qui en fait les fonctions à Bourbon.

A l'égard de l'artillerie, l'insuffisance saute aux yeux.

La manière d'estimer la journée des Noirs par ce qu'ils coûtent au Roi de subsistance et d'entretien, est toujours contre l'opinion de M. Poivre. Pourquoi veut-il que M. Dubreuil les porte sur ses états à



raison de 18 sols ou 20 sols, tandis qu'ils ne coûtent que 3 sols de nourriture, et envions six liards<sup>1</sup> d'entretien, les états de l'ingénieur en chef se trouveraient faux par cette approximation idéale. M. Poivre s'efforce inutilement à grossir aux yeux du Ministre l'aperçu des dépenses inévitables, l'objet en sera assez considérable indépendamment de ce soin.

J'ai donné ordre à M. Fournier en présence de M. Poivre de mettre incessamment le moulin à poudre en activité ; il n'y a dans la colonie qu'un homme nommé Le Berton, mécanicien, expert en fait de fabrique de poudre. M. Fournier le demande depuis longtemps à M. Poivre pour être sous son inspection à la tête de cette manufacture ; M. Poivre avait résisté jusqu'à présent, parce qu'il y a une somme de 1500 livres attribuée en appointements à un nommé M. de Senneville, protégé ou allié de M. Hermans, lequel avait la direction du moulin à poudre d'une manière honoraire sous l'administration de la Compagnie des Indes, et M. Poivre aurait voulu lui conserver ce traitement sans surcharger l'état du Roi ; mais comme le commandant de l'artillerie est l'inspecteur né de la fabrique des poudres, et que M. Fournier est particulièrement instruit dans cette partie, nous n'avons besoin pour mettre le moulin à poudre en activité, que d'un homme capable de veiller à sa sûreté et de travailler au rétablissement des mouvements de ce moulin, de veiller à la bonne fabrication des poudres, sous l'inspection du commandant de l'artillerie, que le Sr Le Berthon est l'homme unique dans la colonie. Après une assez longue résistance, M. Poivre s'est rendu à la force de ces raisons, et le moulin à poudre sera mis incessamment en activité. Sans toutes ces difficultés, il y aurait été 15 jours après l'arrivée de M. Fournier.

Les travaux des casernes languissent trop depuis longtemps, il est vrai que toutes les parties pressent à la fois ; mais les soldats périssent faute d'une petite ouverture pour recevoir l'air du côté du vent, et les chaleurs seront incessamment excessives. J'ai fait prendre un arrangement par lequel on y travaillera lentement, mais enfin on y travaillera.

Les Srs de Séligny et Gourlier sont de retour ; le travail qu'ils ont fait et qu'ils vont mettre au net, est la chose du monde la plus utile, car par lui nous saurons positivement à quelle distance les vaisseaux peuvent mouiller, les facilités et les obstacles, que les ennemis trouveront dans un débarquement, dans quelque partie de la côte que ce soit. Les deux hommes étaient sans doute dans cette colonie, les seuls capables d'exécuter cet ouvrage, ils y ont mis beaucoup de zèle et d'activité ; ils continueront ce travail dans les différentes parties de la côte lorsque la saison et leurs affaires particulières le permettront ; car lorsque les gens travaillent gratis, il faut tâcher que le service du Roi ne leur soit point à charge à un certain point.

-----

### Du vendredi 13.

M. Le Normand est arrivé, ce que j'avais prévu sur son entreprise dans l'article du 5 du courant, se vérifie, ainsi que mes soupçons sur la pêche de la tortue de mer. M. de Maissin est un homme cupide, et on voit dans sa conduite le génie de M. Hermans son ami. La proposition qu'il me fit de faire la pêche de la tortue pour le compte de l'hôpital, avec les Srs Le Normand et Réminiac habitants de la même côte, se présentait alors à lui comme un travail utile, en y attribuant un prix honnête. Il avait calculé cette pêche avec ses cointéressés à raison de dix sols la livre ; mais lorsque le choc des intérêts divers relatifs à l'hôpital, lui eurent fait comprendre que cette fourniture n'était point agréable à M. Poivre, il fit un marché à raison de 5 sols qui devient de nul effet par l'impossibilité de fournir à ce prix. Il a été payé de cette manœuvre par le marché avantageux qu'il a fait depuis avec le Roi, pour la fourniture du bœuf à l'hôpital et au public, et par sa fourniture du bois qu'il enlève au Sr Le Normand sous des prétextes supposés. Voilà du Hermans tout pur. Mais j'avais pris une meilleure opinion de M. de Maissin, il ne convient pas à un homme de son état, de se prêter à de si basses manœuvres, un homme à qui j'ai donné confiance depuis mon arrivée, susceptible des grâces du Roi et pour qui je les sollicite, ne devait recevoir d'impulsion que de moi. Cette marche ténébreuse lui fait perdre dans mon esprit toute confiance.

Arrivée du navire *le St Jean Baptiste*, commandé par M. de Surville, sur lequel la Légion a perdu quatre hommes ; point de lettres de la Cour. Nous avons appris l'arrivée du *Comte d'Artois* en France<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Liard : pièce de monnaie d'un quart de sou. Six liards = 1 sol et demi.

<sup>2</sup> Retour du *Comte d'Artois*, vaisseau de 1200 tonneaux, à Lorient, le 9 mai 1767.

La flûte du Roi *la Garonne* de retour de son deuxième voyage ; elle m'apporte les six négrillons que j'avais demandés au Sr Glemet. Pourquoi je serais redevable au Roi de ce qu'ils ont coûté ?

-----

**Du samedi 14.**

J'ai demandé à M. Poivre par un billet, à quelle heure je pourrais le voir dans la journée ; il m'a répondu qu'il passerait chez moi à 9 heures, c'était l'heure du Conseil, il est entré dans mon cabinet.

Je lui ai dit que j'apprenais par l'arrivée de M. de Surville que les choses n'étaient pas tout à fait tranquilles en Europe, que la Compagnie des Indes anglaise faisait des mouvements dans le parlement pour interdire le commerce d'Asie à la Compagnie française, que dans ces circonstances quelqu'insoutenable que fut notre disposition en cas de rupture, il ne fallait rien négliger, il fallait employer au moins, en fortifications, la somme destinée à cet usage sur l'état du Roi. J'ai trouvé de sa part une opposition étonnante en prétextant les dépenses imprévues, appuyant particulièrement sur celles du port, auxquelles il prétend que les quarante mille livres attribuées au récurage, et par l'événement attribuées à l'entretien [*sic*], ne peuvent pas suffire.

Je lui ai dit que le détail de ces dépenses m'étant inconnu, je n'en pouvais pas juger ; mais que je savais que les cent mille francs attribués à la fortification, devaient être employés à construire les premières redoutes qui doivent contenir les batteries de mortiers propres à la défense du port, que sans cela le port était au premier occupant, qu'un vaisseau de guerre ennemi nous donnerait la loi. Enfin après beaucoup de contestations, ayant rappelé les principes, M. Poivre n'a pas pu leur résister, et nous sommes convenus que l'on emploierait la somme attribuée aux bâtiments civils, et celle attribuée aux fortifications à leur destination autant qu'il serait possible de se procurer matériaux et main-d'œuvre. En conséquence j'ai écrit un billet à M. Dubreuil pour qu'il fasse ses dispositions relatives.

M. Poivre prétendait que les casernes devaient être mises sur le compte des fortifications, et non sur l'état des bâtiments civils. Je lui ai fait entendre raison sur cela, il en était déjà convenu dans d'autres occasions ; mais il se raccroche aux branches quand il s'agit d'opérer ce qui est de mon fait.

M. de Vauquelin nous a rendu compte de son voyage ; il nous a dit comme l'autre fois, que l'autorité partagée dans le poste, entre le chef de traite et les sauteurs, nuisait beaucoup au bien du service. M. Poivre lui a répondu avec beaucoup d'humeur, cela ne m'a pas étonné ; car dans les réflexions que je fis sur les instructions données par M. Poivre, je prévis cet inconvénient dans le partage de l'autorité entre des gens qui ne sont faits que pour obéir.

Nous sommes convenus que nous emploierions pendant l'été, pour la conservation du poste du Fort Dauphin, le Sr de Valgny ci-devant officier dans le bataillon de l'Inde, qui passera là l'été avec un caporal, six hommes, et deux ou trois employés ; c'est un homme qui peut être d'une grande utilité dans cette partie.

Jusqu'à présent je n'avais pas pu faire entendre à M. Poivre, qu'il fallait fournir du bois à la Légion pour faire la soupe ; on lui en a fourni sur la masse de l'entretien ; mais comme cela ne peut pas durer, j'ai dit à M. Poivre qu'il fallait y pourvoir absolument ; et sur ce qu'il m'a opposé qu'il n'y avait point d'argent, je lui ai dit qu'il fallait prendre sur le non complet [*sic*] de la Légion, et nous sommes convenus. Cette consommation va actuellement à une demi-corde par jour pour les douze compagnies.

M. Poivre a ramené insensiblement la conversation sur la traite des Noirs, à laquelle nous destinons la flûte *l'Ambulante*, et il a mis en avant comme à l'ordinaire, la préférence à donner à Mozambique sur Foulepointe, je lui ai expliqué mon sentiment sur cela en forme de conversation et lui ai dit une partie des raisons qui sont à l'article du douze de ce mois : il a pali, j'ai compris qu'il ne me croyait pas tant de doctrine.

-----

**Du dimanche 15.**

L'arrivée de plusieurs vaisseaux m'a donné trop d'embarras et trop de représentation extérieure : les journées se passent ainsi à ne rien faire. M. de Lamerville m'a remis un mémoire sur les possessions, le commerce, et la politique des nations européennes en Asie. Je l'adresserai au Ministre, et je ne lui dirai mon sentiment que quand je serai mieux instruit ; car jusqu'à présent, je n'ai acquis sur cette partie, que des connaissances très équivoques

M. de Vauquelin est venu me dire que M. l'Intendant refusait de décharger ou faire décharger la facture du chargement de la flûte *la Garonne*, parce que six négrillons qu'il m'a portés, n'avaient pas été remis entre les mains du garde-magasin.

J'ai écrit à M. Poivre pour m'informer d'où venait la difficulté : je prévois qu'il y a là-dessous de la mauvaise humeur, elle peut ne regarder que moi ; mais elle peut aussi regarder le chef des traites, qu'il me semble que M. Poivre prend terriblement en grippe.

---

**Du lundi 16.**

Cette journée s'est passée en discussions entre M. Poivre et moi sur les six négrillons que j'ai fait venir du Fort Dauphin. Je vois clairement dans la conduite de M. Poivre en cette occasion qu'il cherche à me faire des tracasseries et cela ne m'étonne pas. Il est impossible qu'il ne s'aperçoive pas que sa marche est découverte, comment me le pardonnera-t-il jamais ? Il a mis en œuvre la machine du contrôleur qui est l'homme des formes, et il a cru que cela me ferait un grand épouvantail. Après tout l'éclaircissement de cette aventure, j'ai écrit sur le champ à M. le Duc de Praslin pour lui en rendre compte ; la réunion de M. Poivre avec M. Gonet date-t-elle de cette époque, où leur division apparente a-t-elle été concertée ? [sic] Cela est au fond fort indifférent ; mais tôt ou tard quelque chose s'éclaircira.

A 3 heures ares midi le Sr Cailleau garde-magasin, est venu me porter la facture du chargement de *la Garonne* pour la décharger des six négrillons ; ce que j'ai fait comme achetés par mon ordre et pour mon service.

---

**Du mardi 17.**

J'ai dressé une courte instruction pour le Sr de Valgny que nous envoyons au Fort Dauphin pour garder la palissade pendant le temps de la morte traite ; le Sr Glemet régisseur des traites, me marque par sa dernière lettre, qu'un caporal et quatre hommes de la Légion suffiront pour cela, et le Sr Valgny croit qu'il n'en faut pas davantage ; je lui ai cependant donné un caporal et six hommes.

J'ai écrit une lettre au Sr Glemet en réponse f° .

M. Boyellau conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry, embarqué par un ordre sur le vaisseau de la Compagnie *le Massiac*, pour aller rendre compte de sa conduite en France, relâché pour la seconde fois dans ce port<sup>3</sup>, m'a demandé à rester dans cette île, pour y attendre le jugement du gouvernement ou de la Compagnie sur ce qui s'est passé dans l'Inde entre M. Law et lui, prétextant vieillesse et infirmité. Tant qu'un homme n'est pas arrêté par la fièvre, ou par quelqu'autre maladie qui lui fasse garder le lit, je crois qu'il doit suivre sa destination. De quel droit permettrai-je à un homme dépendant d'une puissance étrangère, car il me semble qu'on peut appeler ainsi la Compagnie des Indes, de s'arrêter ici contre l'ordre formel de l'homme ayant qualité pour le contraindre. Sur mon refus il a demandé la permission de présenter requête au Conseil supérieur ; je lui ai répondu que le Conseil supérieur était incompétent en cette matière, et que sa demande regardait uniquement l'administration.

La corvette *le Vigilant* est partie pour son troisième voyage à Bourbon, où elle va charger du blé.

J'ai reçu une lettre du Sr Nevé en date du 15 du courant. Il m'adresse sous la même enveloppe une lettre du capitaine de son navire *le Prudent*, faisant actuellement la traite à Madagascar ; ce capitaine se plaint entre autres choses de l'exclusion que la Compagnie se réserve dans toutes les parties de la côte où elle envoie traiter, et de ce que malgré la défense de traiter en piastres qu'il a intimée, le Sr Moreau commandant la pale *la Daurade* appartenant à un armateur du Bengale a traité en argent comptant, et ruiné par là l'espérance des vaisseaux qui ne traitaient que par échange.

M. Poivre doit avoir reçu la plainte de la part du Sr Nevé. C'est un de ces objets sur lesquels il ne me dira mot. Cependant après ses procédés avec moi, je ne puis pas sans avilir toute autorité le rechercher à un certain point ; j'attendrai l'arrivée du Sr Nevé qui est à l'habitation, pour tirer cette affaire au

---

<sup>3</sup> Parti de l'Isle de France le 3 juillet 1767, *le Massiac* ne parvint pas à doubler le cap de Bonne-Espérance et fut de retour à l'Isle de France le 27 septembre. (SGA/2B)

clair ; mais en attendant le navire *la Palle* n'aura pas la permission d'aller à Foulepointe, car tout cela est fort contraire à notre institution.

-----

**Du mercredi 18.**

La flûte *la Garonne* est partie pour son troisième voyage au Fort Dauphin : la rapidité de ses expéditions étonne ici tout le monde, ainsi que le succès de la traite des bœufs. J'ai peur qu'il ne nous manquera qu'effets de traite [*sic*], pour porter à son plus haut degré d'utilité ce cabotage nécessaire.

M. Poivre m'a fait dire ce matin qu'il craignait qu'un caporal et six hommes, ne fussent pas suffisants pour la sûreté du poste du Fort Dauphin pendant le temps de la morte traite. J'ai écrit de son avis qui m'a été porté par le Sr Delongré, écrivain sur *la Garonne*, à M. de Vauquelin pour l'autoriser à laisser au Fort Dauphin le nombre de soldats de la Légion qui serait par lui estimé nécessaire, de concert avec le Sr de Valgny.

M. Dubreuil m'a remis un mémoire pour envoyer au Ministre, contenant le projet des ouvrages les plus pressés à faire, avec un état des ouvriers à faire venir de France, une estimation de tout cela qu'il fait monter à 500.000 livres par an pendant quatre années. Par ma dépêche sur cet objet à M. le Duc de Praslin en date de ce jour, j'analyse et je modifie cet aperçu qu'il a fait trop légèrement ; je suis plus content de sa manière d'opérer, que de sa manière de projeter.

-----

**Du jeudi 19.**

J'ai été chez M. Dubreuil qui est retenu par la goutte ; nous avons raisonné sur les travaux, les menues réparations ; leur multiplicité occupent constamment toute la main-d'œuvre, cependant on ne sait encore comment arrêter la dépense courante, parce que M. l'Intendant n'a fixé des prix sur rien, M. Dubreuil se plaint fort de cela, et cependant je l'ai grondé sur l'article des casernes qu'il laisse languir.

-----

**Du vendredi 20.**

Arrivée du navire de la Compagnie *le Duc de Choiseul* venant de Pondichéry, par lequel j'ai reçu une dépêche de M. Law gouverneur de Pondichéry en date du 19 octobre, et une autre du 22. Dans chacune desquelles est une dépêche de M. Law pour M. le Duc de Praslin.

Nisamaly Souba du Dekan, et Ayderalikan conquérant de la côte Malabar, font aux Anglais une guerre ouverte ; ceux-ci ont eu en dernier lieu un avantage considérable ; mais je ne les en crois pas quittes : c'est une heureuse contrée pour les révolutions, les puissants y ont toujours tout à perdre, et les faibles tout à gagner.

Nous ne nous voyons plus avec M. Poivre ; j'ai cependant été faire une visite à sa femme à son retour de la campagne, depuis l'algarade qu'il m'a faite au sujet de mes six négrillons ; un mauvais procédé de sa part qui m'est personnel, ne doit point nous empêcher de communiquer librement en matière de service ; cependant il s'est chargé le 7 du courant de faire des lettres communes sur les ordonnances de police, sur les dépenses imprévues, sur l'approvisionnement général de la colonie, sur les travaux, sur la nomination des officiers du port, et sur l'établissement des forges. Il serait temps de me les communiquer car le navire *le Massiac* pourrait bien partir dans huit jours.

-----

**Du samedi 21.**

M. Boyelleau m'a porté une requête adressée à M. Poivre et à moi, qu'il m'a dit avoir dressée de l'avis de M. Magon pour me demander de lever sa consigne sur le vaisseau *le Massiac* sur le refus que lui en ont fait les gérants du Bureau de Commerce de la Compagnie des Indes : je lui ai répondu que je ne pouvais point me mêler de cette affaire, que tout ce qui regardait la Compagnie des Indes, hors la protection que je devais donner ici à son commerce, m'était entièrement étranger, et que je n'interposerais pas mon autorité pour arrêter l'effet de celle qui est établie à Pondichéry ; il m'a dit qu'il allait porter cette requête à M. Poivre qui est accompagnée d'un certificat de médecin.

-----

**Du dimanche 22.**

M. Poivre est entré chez moi ce matin à 6 heures et demie en sortant de la messe. Le motif de sa visite, était de me parler de la requête de M. Boyelleau dressée pour nous être présentée en commun, que M. Boyelleau m'a communiquée hier ; il m'a dit que c'était une affaire qui me regardait et a voulu m'engager à donner un ordre en commandement pour lever la consigne de M. Boyelleau sur le navire *le Massiac* ; je lui ai déclaré que je ne me mêlerais point de cette affaire, que si M. Boyelleau restait à terre je ne l'empêcherais pas, à moins qu'on ne me demandât main-forte, que je ne voulais pas que l'administration de la Compagnie des Indes eut à me reprocher que je ne me mêlais de ses affaires, sans en être requis.

M. Poivre m'a communiqué qu'il nous était arrivé une quarantaine d'ouvriers malabars de Pondichéry : je le savais bien, et qu'il avait reçu en même temps de l'envoi de M. Law de quoi habiller les Noirs du Roi en toile bleue.

Je lui ai demandé s'il avait fait l'état des demandes pour les besoins de la colonie, il m'a dit que oui que cela avançait, je lui ai demandé aussi s'il avait déjà travaillé les lettres communes que nous étions convenus d'écrire ; il m'a répondu qu'il était accablé que son travail ne finissait point, qu'il n'avait personne pour écrire, et qu'il ne savait où il en était. Je l'ai prié d'y faire travailler incessamment, pour avoir le temps de les voir avant de les mettre au net ; je crois qu'il n'en fera rien.

Je lui ai demandé s'il avait résumé la totalité des dépenses pour les années prochaines, il m'a répondu que non, que M. Dubreuil ne lui avait pas encore remis ce qui le regardait ; je lui ai répondu que M. Dubreuil, en m'envoyant son travail le 18, m'avait marqué qu'il lui en avait déjà remis un exemplaire : M. Poivre m'a dit alors qu'il croyait que oui, qu'il lui avait remis un mémoire qui parlait des objets sans entrer dans les détails de la dépense ; à quoi j'ai répondu que le travail de M. Dubreuil à cet égard, comprenait un cahier et une feuille d'aperçu sur le montant des dépenses qui ne pouvaient pas aller l'un sans l'autre, et il m'a dit qu'il pouvait bien se faire qu'il lui eut remis l'un et l'autre ; mais qu'il était si accablé qu'il n'y voyait pas clair.

-----  
**Du lundi 23.**

J'ai appris que M. Boyelleau avait présenté requête au Conseil pour obtenir son débarquement du vaisseau *le Massiac* et qu'il avait été rendu arrêt conforme à ses conclusions : il me paraît bien extraordinaire que le Conseil se mêle d'une chose qui regarde uniquement l'administration, et particulièrement le Commandant général de l'île ; c'est une impulsion donnée par M. Poivre, qui en conséquence s'est abstenu de se trouver au Conseil. Nous verrons comment cela tournera : car il y a ici des gens qui se rendront opposants, et la forme qu'ils y mettront déterminera le parti que j'aurai à prendre.

-----  
**Du mardi 24.**

Il y a Conseil soir et matin chaque jour ; cela me paraît bien entendu car il y a beaucoup d'affaires pendantes ; mais il me semble qu'on s'occupe de celles qui pressent le moins. J'ai su qu'aujourd'hui il avait été question de la procédure faite à la requête du Bureau de Commerce au sujet d'un mémoire signé de plusieurs habitants de cette île, contre l'ancienne administration, et dont j'ai parlé dans quelqu'autre article de ce journal, que dans cette séance on avait décrété d'ajournement personnel plusieurs personnes qu'on peut appeler notables dans cette colonie, parce qu'ils ne sont pas les plus riches ils sont les mieux nés : je vois bien de la passion dans tout cela, nous verrons jusqu'à quel point elle portera toutes choses ; c'est une grande misère que les hommes se passionnent ainsi.

Il m'a été présenté une requête par M. Colombel capitaine du bataillon de l'Inde, pour me demander d'empêcher l'effet de l'arrêt du Conseil qui autorise le Sr Boyelleau à rester dans cette île : j'ai répondu que je ne reconnaissais pas dans le Sr Colombel qualité pour faire une telle demande, que le seul capitaine du navire à qui M. Boyelleau était consigné, était en droit de la former, et quoique le Conseil fut incompetent en cette matière je ne m'en mêlais que lorsque j'en serais requis par quelqu'un légitimement autorisé, attendu que je n'avais aucune connaissance de ce qui avait été fait à Pondichéry.

M. de Montvert major m'ayant communiqué trois lettres de M. le chevalier Pelletier capitaine dans la Légion détaché au Grand Port, des 14, 21 et 22 de ce mois, j'ai aperçu dans M. Pelletier une chaleur dans la tête qui le fait se mêler de beaucoup de choses qui ne le regardent pas, et j'ai donné ordre à M. le Major de le faire revenir, et de laisser le commandement de sa compagnie à son lieutenant, jusqu'à ce qu'elle soit relevée le premier du mois prochain.

-----

#### **Du mercredi 25.**

J'ai travaillé à une dépêche.

M. de Chemillé capitaine dans la Légion m'a communiqué qu'il était décrété d'ajournement personnel : j'ai lieu d'être étonné qu'après que M. Poivre est convenu avec moi par sa lettre du 24 octobre que le Conseil n'assignerait ni officier ni soldat de la Légion sans m'en prévenir, ce décret ait été lâché avant de remplir cette formalité : je n'en parlerai plus à M. Poivre, car toute sa marche et celle du Conseil tendent à me donner de l'humeur, et à m'engager à quelque acte d'autorité que j'éviterai avec soin jusqu'à ce que la nécessité l'amène.

M. de Chemillé m'a remis en dépôt un portefeuille contenant ses papiers présumant que le Conseil pourrait se porter à les faire saisir chez lui, et lorsque je lui ai dit que cela n'était pas dans l'ordre judiciaire, il m'a répondu qu'un pareil acte avait été fait depuis plusieurs jours chez le Sr Jovarg à Flacq, en vertu d'un ordre signé Poivre : il paraît qu'on n'a pas d'opinion de la jurisprudence du Conseil ; il est vrai que cette marche fait pitié.

Le portefeuille de M. de Chemillé, est de maroquin noir, et j'y ai mis une adresse contenant ce mot. Le portefeuille appartient à M. le Comte de Chemillé capitaine dans la Légion de l'Isle de France, avec les papiers qu'il contient, et il en a la clé.

-----

#### **Du jeudi 26.**

Deux agents du Bureau de Commerce sont venus ce matin me communiquer de la part de tout ce bureau le décret d'ajournement personnel contre M. de Chemillé capitaine dans la Légion à qui j'ai permis de passer en France sur le navire de la Compagnie *le Massiac*, et m'ont demandé de retirer cette permission d'embarquement : j'ai répondu que M. de Chemillé purgerait son décret en se présentant et en répondant sur les faits qui en sont le sujet, et que cette formalité remplie, il n'y avait qu'un décret de prise de corps qui put l'arrêter.

M. le Ch. Pelletier est arrivé du Grand Port, je lui ai fait ordonner les arrêts.

-----

#### **Du vendredi 27.**

M. le Ch. Pelletier venant en explication sur la cause de son rappel et des arrêts que je lui ai fait ordonner, m'a envoyé par M. de Montvert une lettre de M. Poivre qui m'a paru très grave ; mais comme elle n'expliquait pas les faits, j'ai écrit à M. Poivre pour lui demander en quoi M. le Ch. Pelletier avait failli, pour le réprimer et prévenir les abus que pourrait entraîner son exemple ; il m'a répondu qu'il ne se souvenait pas sur quoi portait sa lettre, qu'il croyait que c'était que M. Pelletier avait malmené le garde-magasin.

Je vois dans la marche de M. Poivre une application constante à inculper la Légion sans me prévenir des sujets qu'il prétend avoir de se plaindre d'elle ; si M. le Ch. Pelletier s'était attribué le droit de disposer du domaine du Roi, M. Poivre n'avait qu'à me dire un mot, je l'aurais mis en règle ; mais il faut toujours que je sois instruit par le hasard ou que ma surveillance me fasse saisir les choses. Je mettrai ces deux lettres à la suite des pièces justificatives qui accompagnent mon journal.

J'ai reçu une lettre du Bureau de Commerce portant réquisition d'empêcher le départ de M. le Comte de Chemillé. J'ai répondu que les formalités de justice seraient remplies, après quoi M. de Chemillé serait libre d'aller vaquer à ses affaires : le Bureau de Commerce prend l'air et le ton d'une administration. Il est ici comme la Compagnie des Indes est à Paris, une république au milieu d'une monarchie.

J'ai écrit aussi à M. Poivre pour le prévenir qu'un sergent de la Légion avait été assigné, sans que j'en aie été prévenu ; il m'a répondu que j'avais raison qu'il veillerait à ce que je fusse averti.

-----

**Du samedi 28.**

J'ai reçu un billet de M. Poivre pour m'avertir qu'il y aurait Conseil à 3 heures après midi pour y prononcer sur la requête ou déclaration faite hier au greffe par M. de Chemillé ; mais au lieu de la séance du Conseil qu'il m'a annoncée, il n'y a eu qu'un comité particulier chez lui ; cela est égal car mon intention n'était pas de me trouver à ce Conseil pour prononcer sur cette affaire où la passion délibère et juge. Je suis fâché que M. Poivre qui ne devrait avoir aucun intérêt à tout cela, excite lui-même cette fermentation contre des gens qui sont peut-être passionnés eux-mêmes, mais qui prennent la qualité de sujets opprimés, et qui par notre intermission portent leurs plaintes au pied du Trône : notre rôle dans cette occasion est d'être neutre de recevoir la plainte et de l'adresser au Ministre du Roi, et de l'accompagner d'une lettre qui lui explique notre façon de penser sur le fait.

-----

**Du dimanche 29.**

J'ai appris ce matin que M. Poivre avait eu une indigestion. J'ai envoyé mon valet de chambre lui témoigner la part que j'y prenais et lui faire sur cela les honnêtetés d'usage ; car je m'obstinerai à remplir avec lui l'ordre des procédés ; j'ai même été tenté d'y aller ; mais avec l'arrogance qu'il met dans sa marche, si j'y mettais toute l'honnêteté que je voudrais pouvoir y mettre, je prendrais l'air et le ton de la bassesse et de la dépendance ; il est important pour le service du Roi dans les intérêts divers qui partagent cette colonie que le public ne prenne pas cette opinion de la place que j'occupe.

M. Colombel capitaine au bataillon de l'Inde, m'a présenté une requête tendant à faire rembarquer le Sr Boyelleau malgré l'arrêt du Conseil qui sursoit à son départ ; je lui ai répondu qu'il n'avait pas qualité et je trouve bien fâcheux d'être obligé de me mêler d'une affaire qui ne me regarde pas ; cependant le Sr Bouvet commandant le vaisseau *le Massiac* à la place du Sr Haumont qui s'en est désisté, étant à dîner chez moi aujourd'hui, je l'ai fait raisonner sur ce chapitre, et j'ai compris par tout ce qu'il m'a dit qu'il y avait entre le Bureau de Commerce et le Conseil supérieur, un arrangement fait pour que le Sr Boyelleau n'allât pas en France ; comme ni l'un ni l'autre n'est compétent pour l'ordonner, je verrai d'ici à demain le parti que j'aurai à prendre : je crois que j'ordonnerai son embarquement.

-----

**Du lundi 30.**

J'ai écrit un billet à M. Poivre pour lui dire que *le Massiac* devant partir près demain, je le priais de me donner communication des lettres communes convenues entre nous, et particulièrement de l'état qu'il avait fait dresser de l'approvisionnement de cette colonie ; il m'a répondu par un billet extraordinaire, dont copie ainsi que du mien est à la suite dans les pièces justificatives, avec ma réponse et sa réplique en m'envoyant un état dressé par le Bureau de Commerce.

J'ai des observations à faire sur cet état, je les ferai sous 24 heures après avoir mûrement réfléchi sur l'histoire du Sr Boyelleau et sur l'arrêt du Conseil qui surçoit à son départ, j'ai pris le parti de le faire embarquer ; mes motifs sont contenus dans ma dépêche en supplément à M. le Duc de Praslin. Coté A en date de ce jour'hui.

-----

Envoyé jusqu'à ce jour par le vaisseau *le Massiac*

-----

**[Fin du journal du général Dumas du mois de novembre 1767]**